

Services partenaires des Maisons de Justice Rapport d'activités annuel qualitatif Année 2025

1. Informations générales

Le Centre M.I.R. a.s.b.l. intervient dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles-Capitale. Son siège social ainsi que ses lieux d'activités sont situés : **Place Philippe Werrie 16, 1090 Bruxelles.**

Toute demande d'information ou prise de contact peut être adressée par e-mail à infos@lecentremir.org ou par téléphone au **02/502.06.05**.

Le site internet du Centre est accessible à l'adresse suivante : www.lecentremir.be, où des informations complémentaires sont également disponibles.

Les horaires d'ouverture du service, incluant le siège social et les lieux d'activités, sont les suivants :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi*
Fermé	13h-18h	13h-18h	13h-18h	Fermé	9h-17h

*1 samedi sur 2 le Centre est ouvert l'après-midi.

2. Ressources humaines au 31/12/25 et formations suivies

- ETP mobilisés pour la mise en œuvre des missions agréées dans le cadre du décret « Partenariat »

NOM Prénom	Fonction	ETP	Diplôme	Date début de contrat	Prestations réalisées	Financement	Ancienneté pécuniaire	Période d'interruption
LLANOS Fiorella	Directrice	1/2	Master	06/03/2024	Espace rencontre – Aide aux proches de mineurs	Partenariat	2019	- - -
DE MEES Sylvie	Intervenante	3/4	Graduat	01/03/2020	Espace rencontre – Aide aux proches de mineurs	Partenariat	2018	- - -
ZEMOURI Estelle	Intervenante	1/2	Master	01/02/2022	Espace rencontre – Aide aux proches de mineurs	Partenariat	2021	- - -
GONAN Beyza	Intervenante	1/2	Master	01/07/2024	Espace rencontre – Aide aux proches de mineurs	Partenariat	2025	- - -
DUMONT Severine	Secrétaire	1/2	Gracuat	01/02/2025 – 16/06/2025	Espace rencontre – Aide aux proches de mineurs	Partenariat	2015	- - -
N'DUMBU Rannel	Secrétaire	1/2	Graduat	01/10/2025	Espace rencontre – Aide aux proches de mineurs	Partenariat	2017	- - -

NOM Prénom	Demi-jour / mois	Jour	Fonction	Année de début de bénévolat
BRENARD Marthe	4	Jeudi	Secrétaire	2013
CHANTEUR Claudia	2	Samedi	Intervenante	2022
VAN EETVELDE Alix	2	Mercredi - Jeudi Samedi	Intervenante	2023
DEBRUYCKER Carine	2	Mercredi	Intervenante	2024
BURRION Juliette	2	Samedi	Intervenante	2025
BRICOUT Claire	2	Samedi	Intervenante	2025

- Formations suivies par les membres du personnel du service

Nom et Prénom	Type de Formation	Intitulé de la formation	Opérateur de formation	Durée
Fiorella Llanos	Formation longue	Psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent	IFISAM / Haute Ecole Leonard de Vinci	4 ans
	Conférence/colloque/séminaire	Souffrance et destructivité	Groupe Lyonnais de Psychanalyse Rhône-Alpes	8h
	Supervision	Supervision interne basé sur le psychodrame	Alain Dekeuleneer / Myriam Machurot	8h
	Conférence/colloque/séminaire	Séminaire de réflexion pluridisciplinaire	Tribunal de la Famille	9h
Sylvie De Mees	Conférence/colloque/séminaire	Plateforme Aide au lien	Administration Générale des Maisons de Justice	3 jours
	Supervision	Supervision interne basé sur le psychodrame	Alain Dekeuleneer / Myriam Machurot	8h
Alix Van Eetvelde	Conférence/colloque/séminaire	Plateforme Aide au lien	Administration Générale des Maisons de Justice	3 jours
	Supervision	Supervision interne basé sur le psychodrame	Alain Dekeuleneer / Myriam Machurot	4h
Estelle Zemouri	Supervision	Supervision interne basé sur le psychodrame	Alain Dekeuleneer / Myriam Machurot	8h
Beyza Gonam	Formation longue	Droit à l'expertise Judiciaire	ULB	6 mois
	Supervision	Supervision interne basé sur le psychodrame	Alain Dekeuleneer / Myriam Machurot	8h
	Conférence/colloque/séminaire	L'auteur de la violence au sein du couple en tant que parent : Comprendre pour intervenir	Parole d'enfant	8h
Fabienne Nuttin	Formation courte	Images Mentales : 17ème rencontres	Psymages	3 jours
	Conférence/colloque/séminaire	Modes de jouer contemporains. Le singulier et le collectif en institution	Ligue Bruxelloise pour la Santé Mentale	6h

	Formation courte	Prévention Suicide	Centre de prévention du Suicide	6h
	Conférence/colloque/séminaire	Entre autonomie, contrainte et dangerosité : sortir de l'internement	Plateforme bruxelloise pour la santé mentale	
	Formation courte	Focus Live	BRUSANO	6h
Claudia Chanteur	Formation courte			
	Supervision	Supervision interne basé sur le psychodrame	Alain Dekeuleneer / Myriam Machurot	2h

- **Intervisions et/ou des réunions d'équipe**

Des réunions d'équipe sont programmées 2 fois par mois tout au long de l'année.

3. Mise en œuvre des missions

Nos missions d'encadrement débutent par la désignation de notre Centre par les juges. Nous sommes chargés d'organiser des rencontres ou des sorties encadrées, ainsi que de rédiger des rapports circonstanciés, objectifs et fidèles rendant compte du déroulement des rencontres et de l'évolution des liens entre le parent visiteur et ses enfants, mais aussi de la qualité des échanges entre les parents.

La majorité des dossiers que nous traitons nous sont assignés par le Tribunal de la Famille, suivis par le SPJ (Service de Protection de la Jeunesse), et, de manière exceptionnelle, par le SAJ (Service d'Aide à la Jeunesse). Ce sont les principales instances qui mandatent le Centre MIR.

Le Centre MIR se distingue par deux éléments clés :

- L'élaboration de **rapports circonstanciés** et neutres, qui offrent aux juges une base objective pour leurs décisions.
- L'organisation de **rencontres individualisées**, adaptées aux besoins spécifiques de chaque famille.

Ces particularités renforcent notre désignation dans des situations familiales particulièrement difficiles, où les juges du tribunal de la famille et de la protection de la jeunesse sont confrontés à une complexification croissante des dossiers. Cette réalité justifie pleinement notre approche individualisée, pluridisciplinaire et centrée sur l'intérêt supérieur de l'enfant.

Dès la réception du jugement qui nous désigne, notre espace-rencontre réalise une analyse rigoureuse et se réserve le droit d'accepter ou de refuser une mission après cette analyse.

Accepter une mission, c'est s'engager à s'adapter en permanence aux réalités des familles, en mobilisant les ressources humaines nécessaires pour garantir un cadre sécurisant et bienveillant pour tous.

En 2025, nous avons constaté une augmentation des situations impliquant des familles ne maîtrisant pas nécessairement le français, avec des références culturelles qui nous étaient parfois peu familières.

Cette diversité, marquée par le multilinguisme et les différences culturelles, exige de notre part une approche flexible, respectueuse et rigoureuse. Malgré les contraintes institutionnelles et l'absence de services d'interprétation, nous restons engagés à offrir un accompagnement de qualité, toujours centré sur l'intérêt de l'enfant et la sécurité des échanges.

3.1 Méthodologie et type d'activités

Depuis 2024, face à la complexité croissante des dossiers, notre institution a renforcé et structuré son processus d'accompagnement. Avant toute acceptation définitive d'une mission, chaque situation fait l'objet d'une évaluation préalable approfondie par l'équipe clinique.

Au cœur de cette démarche : les entretiens préliminaires, un outil indispensable pour garantir un accompagnement adapté et sécurisé.

Sur cette base, **un cadre d'intervention** adapté est défini avec l'objectif de proposer un accompagnement adéquat auprès des parents et favoriser des interactions sécurisantes pour l'enfant. Une attention particulière est portée à la qualité des échanges, au respect du cadre et à l'observation clinique des dynamiques relationnelles.

Notre intervention s'inscrit dans **une démarche évolutive** : le déroulement des rencontres est régulièrement réévalué à partir des observations réalisées et les retours des parties. Cette approche permet **d'ajuster progressivement l'accompagnement**, tout en garantissant la sécurité affective de l'enfant et la cohérence de la prise en charge.

3.1.1 Cadre d'intervention et méthodologie d'accompagnement

Nos interventions visent trois objectifs principaux : **maintenir ou restaurer le lien entre l'enfant et ses parents, protéger l'enfant des conflits parentaux et évaluer les compétences parentales** afin d'identifier les capacités et besoins de chacun. Pour y parvenir, nous nous appuyons sur une méthodologie structurée et adaptable / dynamique.

- Les **rencontres entre le parent visiteur et l'enfant** ont lieu dans un premier temps dans un environnement encadré et en présence d'une intervenante .
- Les rencontres se déroulent dans un espace prévu pour une seule rencontre à la fois, en présence d'une intervenante qui observe de manière active et n'intervient qu'en cas de nécessité, notamment dans les situations délicates.
- Lorsque la situation le permet, **des sorties** sont progressivement mises en place afin de favoriser l'autonomie parentale et l'évolution du lien.
- Un temps d'échange est prévu avant ou après chaque rencontre ou sortie.
- La mission se conclut par un **entretien de clôture** permettant de faire le bilan de l'accompagnement.

3.1.2 *Nos outils de travail : entretiens et rapports de mission*

La mission débute par des **entretiens individuels préliminaires** avec chaque parent et avec l'enfant afin de comprendre la situation et poser un cadre clair de travail. Ces entretiens sont essentiels pour :

- Analyser les demandes pour comprendre le niveau de complexité (relationnelle, psychosociale et organisationnelle).
 - Les besoins spécifiques de l'enfant et des parents.
 - Les particularités de la situation familiale.
 - Les attentes des juges et notre capacité à y répondre.
 - Nos disponibilités, notamment en fonction des listes d'attente.

Cette démarche permet d'assurer un accompagnement adapté, sécurisé et centré sur l'intérêt de l'enfant.

- Evaluer précisément les besoins et vérifier notre capacité à organiser des rencontres dans l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Comprendre les dynamiques familiales : grâce à ces échanges, nous accueillons le vécu des parents, souvent très différent d'un parent à l'autre, et clarifions les attentes de chacun.
- Sécuriser le cadre : Lors des entretiens préliminaires, nous définissons clairement notre méthodologie de travail et notre ROI. Cela nous permet d'établir un cadre à respecter, garantissant la sécurité et le bien-être de tous les participants (enfants, parents et intervenants).

Tout au long de l'accompagnement, des **entretiens intermédiaires** peuvent être organisés, soit à notre initiative, soit à la demande d'un des parents ou des enfants. Leur objectif est d'accueillir le ressenti de chacun à propos des rencontres ou des sorties, d'apporter des éléments susceptibles d'éclairer certains blocages ou de préciser les difficultés rencontrées. Ces entretiens permettent également d'évaluer l'évolution de la relation, de soutenir l'expression de chacun et, lorsque cela est possible, d'encourager une amélioration de la communication entre les parents.

Les **entretiens de clôture** sont organisés avant la fermeture d'un dossier. Lors de ces entretiens, nous procédons à une évaluation de la mission en nous appuyant sur l'évolution positive ou négative, des liens familiaux observés au cours du suivi. Nous partageons également avec les parties les principales observations réalisées et les informons des éléments qui seront repris dans le rapport transmis au juge. L'ensemble des observations recueillies tout au long de l'accompagnement est ensuite rassemblé dans un rapport objectif

adressé à l'autorité mandante, présentant l'évolution de la situation ainsi que, le cas échéant, des propositions pour la suite.

Il existe deux types de rapports de mission rédigés par les titulaires de dossier, qui répondent à des moments et à des objectifs distincts du suivi.

- **Les rapports intermédiaires**, rédigés avant chaque audience, qui reposent sur des observations factuelles et objectives issues d'au minimum six rencontres ou sorties. Ils visent à informer le juge de l'évolution des relations parent-enfant et parent-parent, sans interprétation subjective. Ils comprennent les entretiens réalisés, les observations des rencontres, les éléments marquants ainsi que des propositions pour la suite de l'accompagnement.
- **Les rapports de clôture** sont établis lorsque nous considérons que la mission a atteint ses objectifs ou, à l'inverse, qu'elle ne peut pas se poursuivre dans des conditions minimales garantissant un cadre adéquat. Ils dressent un bilan global du travail mené, mettent en évidence l'évolution observée, les limites rencontrées et formulent, le cas échéant, des recommandations pour la suite.

3.2 Projets particuliers

Depuis notre accès au système de subvention triennal, notre financement est désormais pérenne et structurel, et non plus lié à des projets ponctuels. Cette évolution nous offre une stabilité financière renforcée, essentielle pour garantir la continuité de nos missions.

Face à la complexité croissante des dossiers qui nous sont confiés, nous avons axé nos efforts sur :

- L'optimisation des ressources disponibles pour maximiser leur impact.
- L'amélioration continue de notre méthodologie, afin d'adapter notre prise en charge aux besoins évolutifs des familles.

Cependant, la capacité de Centre MIR à répondre à la demande reste fortement insuffisante, et nous avons encore été obligés de refuser de nombreux dossiers par manque de ressources, ainsi que de demander au tribunal de la famille de suspendre l'envoi de nouveaux dossiers

3.3 Besoins par catégorie de bénéficiaires ?

Un type de bénéficiaires qui requiert une attention particulière dans notre pratique concerne les situations où un parent est accusé de faits graves envers son enfant. Dans ces contextes,

la prise en charge au sein de notre espace-rencontre s'effectue dans le respect du principe de la présomption d'innocence, jusqu'à ce que la procédure pénale permette d'établir, le cas échéant, les responsabilités et que des décisions judiciaires soient prises.

Dans ce cadre, nous accordons une attention particulière au déroulement des rencontres. Nous veillons notamment à accueillir le ressenti des enfants, qui peuvent parfois se sentir inquiets, ambivalents ou sous pression face à l'obligation de rencontrer le parent faisant l'objet d'accusations.

Parallèlement, nous restons attentifs au discours et aux attitudes des deux parents. Avec le parent concerné par les accusations, nous veillons à prévenir toute forme de culpabilisation de l'enfant, de banalisation des faits ou de pression sur celui-ci. Avec le parent hébergeant, nous portons une attention particulière à la manière dont les accusations sont formulées, tant dans le récit des faits que dans l'interprétation du vécu de l'enfant et des éléments pouvant être présentés comme étant à l'origine des accusations.

Lors des rencontres, nous maintenons notre présence habituelle tout en adoptant une vigilance accrue quant aux échanges verbaux et non verbaux. Des entretiens plus fréquents peuvent également être organisés afin d'offrir un espace d'expression aux différents membres de la famille et de soutenir une meilleure compréhension des dynamiques relationnelles en jeu.

Le parcours judiciaire des justiciables que nous accompagnons influence souvent la nature de leurs besoins et les enjeux des rencontres. Dans notre pratique, nous observons principalement trois types de situations.

Un premier groupe concerne les familles orientées vers notre service par le Tribunal de la famille ou le Tribunal de la jeunesse dans le cadre de décisions relatives à l'organisation des contacts entre parents et enfants.

Un deuxième groupe regroupe des justiciables également impliqués dans une procédure pénale. Dans ces situations, la décision du Tribunal de la famille peut être suspendue ou ralentie dans l'attente de l'évolution de la procédure pénale. Il s'agit fréquemment de contextes où des accusations graves, notamment d'abus sexuels, ont été portées.

Enfin, un troisième profil concerne des parents ayant connu une période d'incarcération, étant en liberté conditionnelle ou ayant été séparés de leur enfant pendant une durée plus ou moins

longue à la suite d'un séjour en prison. La reprise du lien dans ces contextes demande souvent un accompagnement particulièrement progressif.

3.4 Difficultés

Depuis 2024, nous constatons une complexité accrue des dossiers qui nous sont confiés. Les familles que nous accueillons présentent des niveaux de complexité variés. Ces complexités influencent directement la qualité des échanges, la sécurité affective des enfants et la dynamique d'accompagnement. Nous en identifions trois principaux :

3.4.1 Conflits majeurs intrafamiliaux et violence

En effet, nous devons souvent intervenir dans des conflits intrafamiliaux où la rupture de lien entre un parent et ses enfants a été la seule solution envisageable pour garantir la sécurité des relations entre l'autre parent et les enfants. Ces conflits, déjà massifs, sont fréquemment aggravés par des situations de violence – qu'elles soient physiques, verbales ou sexuelles – impliquant les parents ou les enfants eux-mêmes.

Nous observons que **les parents hébergeant** sont, dans leur grande majorité, dépassés par les exigences que représentent le respect des jugements, la présentation de leurs enfants au centre, et la préparation de ces derniers à rencontrer le parent visiteur. Cette préparation est d'autant plus délicate que dans la majorité des cas, les deux parents entretiennent entre eux un passé conflictuel lourd, marqué par la méfiance, des tensions non résolues, voire des traumatismes liés à leur histoire de couple. Ces dynamiques passées pèsent inévitablement sur la qualité des échanges actuels et sur la capacité des parents hébergeants à accompagner sereinement leurs enfants lors de ces rencontres :

« J'ai un rôle important dans la vie de ma fille...Je m'investis au quotidien : son école, sa santé, ses envies, ses défis. Je ne veux pas être déçu... et si, après tout ça, rien ne change et que j'ai fait tout ce qu'il faut, respecter chaque étape, chaque règle. »

Ces parents hébergeants expriment souvent de la frustration et un sentiment d'épuisement, estimant porter seuls le poids de ces responsabilités. Ils doivent non seulement organiser leur vie de famille, mais aussi gérer le quotidien de leurs enfants (école, activités extrascolaires, suivi médical), en plus de se conformer à des rencontres qu'ils jugent parfois inutiles ou contre-productives. Certains déclarent :

« Je dois composer avec tout ça, et cette situation me stresse au quotidien. J'ai des montées de tension. »

De leur côté, **les parents visiteurs** arrivent généralement avec des postures distinctes :

- Certains parents estiment **qu'il n'est pas juste de se trouver dans cet espace**, niant leur responsabilité dans la situation qui les y a conduits. Dans ce cas, ils accusent souvent l'autre parent d'influencer significativement la position de l'enfant, reflétant ainsi une absence de conscience de leur propre rôle dans le conflit.
- D'autres parents **se sentent contraints de se présenter** à l'espace-rencontre à la suite d'une décision judiciaire visant à mieux encadrer les contacts entre le parent et l'enfant. Cette mesure peut notamment être sollicitée par le parent hébergeant afin d'éviter des contacts irréguliers, désorganisés ou perçus comme envahissants au regard de l'organisation de la vie de l'enfant.
- Enfin, certains parents perçoivent leur présence comme **un moyen d'obtenir une contrepartie**, notamment lorsqu'ils estiment que le respect de leurs obligations financières (pension alimentaire, soutien économique) devrait s'accompagner d'un droit de visite ou d'un avantage concret.

3.4.2 Multilinguisme des familles

La diversité linguistique des familles que nous accompagnons reflète la réalité multiculturelle de la société bruxelloise. Si cette richesse constitue un atout dans la rencontre des cultures, elle représente également un défi dans le cadre du travail en espace-rencontre.

Notre espace-rencontre a pour particularité de rédiger des rapports destinés aux juges, exclusivement en français. Or, les rencontres sont encadrées par différentes intervenantes de l'équipe, chacune contribuant à la rédaction des observations. Il est donc nécessaire que les échanges ayant lieu lors des rencontres puissent être compris par l'ensemble de l'équipe, qui encadre directement ou indirectement les rencontres, afin de garantir la cohérence des comptes-rendus et la sécurité juridique des familles. Bien que notre équipe soit composée de personnes parlant plusieurs langues (français, turc, anglais, espagnol), les rapports doivent impérativement être rédigés en français. Pour cette raison, nous demandons aux parents de disposer d'une connaissance minimale du français et que les rencontres se déroulent principalement dans cette langue (ou, de manière exceptionnelle, en anglais).

Certaines situations restent néanmoins complexes lorsque des parents ne maîtrisent aucune des langues officielles de la Belgique et communiquent avec leurs enfants uniquement dans leur langue maternelle. Cette difficulté est parfois accentuée par le fait que les enfants sont scolarisés dans un autre contexte linguistique, ce qui peut créer un décalage dans la communication entre eux.

Les parents demandent parfois que les rencontres se déroulent dans deux langues. Cependant, nous avons constaté que cette solution n'est pas idéale : sous le coup de l'émotion, les parents ont tendance à revenir à leur langue d'origine, qui est aussi souvent la langue principale de leur lien avec l'enfant. Cela peut faciliter la fluidité des échanges et la compréhension mutuelle, mais nuire à notre travail.

Une maîtrise insuffisante du français peut également limiter la compréhension des règles, des attentes et du cadre des rencontres, ce qui peut générer des malentendus et compliquer la mise en place d'un environnement sécurisant pour l'enfant.

Dans ces situations, le recours à des interprètes ou à des médiateurs interculturels pourrait constituer un soutien important afin de garantir une communication claire et d'éviter les incompréhensions. Cependant, depuis 2023, les espaces-rencontre bruxellois ne disposent plus d'un accès à ce type de service. Cette contrainte est parfois méconnue des juridictions qui nous mandatent dans des situations où la présence d'un interprète serait pourtant indispensable. En l'absence de moyens adaptés, nous sommes alors contraints, dans certains cas, de refuser la prise en charge.

3.4.3 Désinstrumentalisation de la parole des enfants

Nous sommes de plus en plus confrontés à des situations familiales marquées par des processus de séparation particulièrement conflictuels, dans lesquels les parents cherchent à justifier ou à étayer des allégations parfois complexes. Dans ce contexte, la parole de l'enfant est fréquemment mobilisée comme un élément de preuve destiné à soutenir la position de l'un ou l'autre parent, que ce soit dans le cadre du conflit conjugal ou dans l'explication de la rupture des liens familiaux.

La place ainsi attribuée à l'enfant est particulièrement délicate. Elle peut générer de la confusion et placer l'enfant dans une position difficile, où il se retrouve pris entre les attentes et les discours de chacun de ses parents. Ce phénomène, souvent décrit comme un conflit de loyauté, se déploie sous nos yeux avec des enjeux relationnels et émotionnels complexes, qui nécessiteraient un travail thérapeutique spécifique afin d'en démêler les dynamiques, d'apaiser les blessures et de permettre l'émergence d'une parole plus libre et authentique de l'enfant.

Notre service n'a pas pour mission de proposer ce type d'accompagnement thérapeutique. Néanmoins, nous veillons à offrir aux enfants un espace d'expression où leurs émotions peuvent être accueillies sans interprétation ni instrumentalisation. Le temps joue souvent en faveur de cette approche : au fil des rencontres, les enfants apprennent à nous connaître et, dans les situations les plus favorables, finissent par nous accorder leur confiance, ce qui peut

leur permettre d'exprimer plus librement leur vécu, même lorsque celui-ci peut être en décalage avec les attentes de l'un ou l'autre parent.

Dans les situations plus complexes, nous nous limitons à rapporter nos observations et les difficultés repérées, sans pouvoir toujours accéder au sens profond que la position adoptée par l'enfant peut recouvrir.

3.4.4 Des paroles écrites pour être entendues : les rapports de mission

Les rapports de mission constituent un outil central et structurant de notre accompagnement. Destinés en priorité aux juges, ils demeurent accessibles à l'ensemble des parties et peuvent, lorsqu'ils sont lus par les parents, agir comme un véritable miroir des comportements observés et de leurs effets sur l'enfant. Cette fonction réflexive favorise une prise de conscience, en invitant chacun à reconnaître sa place, ses responsabilités et l'importance du rôle de l'autre parent dans la vie de l'enfant.

Élaborés à partir d'observations factuelles et minutieuses, ces rapports sont particulièrement détaillés et nécessitent un travail d'analyse, de rédaction et de concertation important de la part de l'équipe. Ils visent à rendre compte avec rigueur de l'évolution des relations familiales, à soutenir une compréhension nuancée des dynamiques en présence et à éclairer la décision judiciaire dans l'intérêt de l'enfant.

Malgré le temps et l'investissement professionnel considérables qu'ils requièrent, ce travail rédactionnel essentiel n'est, en règle générale, pas pris en compte dans le cadre de notre subventionnement. Pourtant, ces rapports constituent une contribution majeure à la qualité du suivi, à la protection de l'enfant et à la promotion d'une coparentalité plus apaisée.

3.4.5 Assistance juridique : un rôle complémentaire

Dans des situations marquées par des enjeux judiciaires importants, l'accompagnement par un avocat constitue souvent un soutien essentiel pour les parents. Les conseils juridiques permettent en effet de mieux comprendre les décisions judiciaires, les démarches possibles et les modalités pour faire évoluer une situation devant les tribunaux.

Dans notre pratique, cette réalité n'est cependant pas toujours présente. Nous rencontrons régulièrement des parents qui, soit par manque de moyens financiers, soit par manque de confiance dans le système judiciaire, ne sont pas accompagnés par un avocat. Par ailleurs, certains parents, bien qu'ayant un emploi, mais restant néanmoins dans des situations précaires, ne remplissent pas les conditions pour bénéficier de l'assistance d'un avocat pro deo, ce qui peut les laisser sans soutien juridique.

Depuis 2025, nous observons également une augmentation des jugements définitifs nous désignant. Ce type de décision permet au magistrat de statuer de manière définitive sur certaines situations, dans l'attente d'éléments nouveaux susceptibles de justifier une réouverture de la procédure. Dans ces cas, lorsque nous estimons qu'une situation pourrait évoluer, nous constatons parfois une forme de blocage, puisqu'aucune audience n'est prévue.

Les parents accompagnés par un avocat peuvent demander la fixation d'une nouvelle audience. En revanche, les parents non représentés doivent entreprendre eux-mêmes les démarches nécessaires pour saisir à nouveau le tribunal. Dans ce contexte, les rapports que nous rédigeons peuvent parfois constituer un élément appuyant une nouvelle demande d'audience.

Cependant, cette possibilité n'est pas toujours connue des parents que nous rencontrons. Avant d'aborder ces aspects, il est nécessaire de consacrer du temps aux entretiens afin de clarifier leur situation et de s'assurer de leur compréhension du cadre judiciaire. Ce n'est qu'une fois ces éléments éclaircis que nous pouvons, lorsque cela s'avère pertinent, leur donner certaines indications générales pour qu'ils puissent se présenter eux-mêmes devant le juge.

Bien que cette démarche ne fasse pas strictement partie des missions d'un espace-rencontre, elle constitue parfois un soutien complémentaire nécessaire pour permettre aux parents de mieux s'orienter dans un cadre judiciaire complexe.

3.4.6 Difficultés à recruter des intervenants bénévoles

Notre travail repose à la fois sur du personnel salarié et sur la collaboration de bénévoles, sans lesquels nous ne pourrions pas faire face au nombre de dossiers à prendre en charge afin de répondre aux exigences liées à notre subvention.

En 2025, nous avons dû nous séparer de deux bénévoles expérimentées qui, pour des raisons personnelles, ont dû mettre fin à leur engagement au sein du service. Nous avons toutefois réussi à recruter deux nouvelles bénévoles au cours du quatrième trimestre de l'année et à entamer leur processus de formation. Celles-ci sont actuellement encore en formation.

Le profil des bénévoles que nous recherchons rend cependant le recrutement particulièrement exigeant. En effet, nous devons privilégier des personnes disposant d'une formation ou d'une expérience dans des domaines tels que la santé, le droit ou le travail social. Au regard de la complexité des situations rencontrées, les bénévoles doivent être capables de faire face à des contextes parfois marqués par des situations de violence, de gérer les frustrations exprimées

par les familles, de maintenir une posture d'écoute sans intervenir directement dans les dynamiques familiales, et de disposer d'une très bonne capacité de rédaction en français.

A périmètre d'action inchangé, et afin de pouvoir poursuivre notre travail dans de bonnes conditions et continuer à encadrer les familles de manière adéquate, il est indispensable de pouvoir recruter au moins deux intervenantes bénévoles supplémentaires au cours de l'année 2026. Notre expérience est cependant que cela devient de plus en plus difficile et que la rétention est également problématique.. Ceci nous oblige à envisager de fonctionner avec un cadre élargi d'employés pour assurer les objectifs de prise en charge.

3.5 Bonne pratique

Cette année, nous avons accordé une attention particulière au **respect des différences culturelles**, notamment dans l'expression des émotions, l'exercice de l'autorité parentale et les attentes envers l'enfant. Les entretiens individuels constituent à cet égard un outil central de notre pratique. Ils nous permettent de prendre du recul par rapport à nos propres références culturelles et d'offrir un espace où différentes formes de liens et de parentalité peuvent être reconnues et accompagnées.

Nous avons également veillé à respecter la **temporalité des familles**, notamment en suspendant temporairement l'accueil de nouvelles demandes. D'une part, un délai d'attente trop long pour les familles inscrites sur la liste d'attente ne correspond pas à l'objectif de maintien ou de restauration du lien. D'autre part, la connaissance de l'existence d'une liste d'attente importante pourrait, même de manière inconsciente, nous amener à privilégier des considérations quantitatives au détriment de l'accompagnement des personnes.

Les entretiens avec les enfants continuent à être l'outil principal pour vérifier dans quelle mesure ils se sentent à l'aise avec la manière dont leurs parents exercent leur parentalité lors des rencontres, ainsi qu'avec l'évolution du cadre que nous proposons.

Enfin, nous avons poursuivi notre réflexion clinique et institutionnelle à travers des supervisions et des discussions régulières au sein de l'équipe.

4. Aspects quantitatifs de notre activité

4.1 Nombre de dossier reçus

Les chiffres que nous présentons sont issus des dossiers traités d'un point de vue administratif au cours de l'année 2025. Cela inclut les dossiers en cours au 1er janvier 2025, ceux ouverts en 2025, les dossiers classés sans suite ainsi que ceux placés sur liste d'attente durant l'année.

Situation des dossiers au 31/12/2025

Dossiers	Nombre
En cours	21
Clôturés	20
Dossiers sur liste d'attente	10

Dossiers	Nombre
Actifs au 1/1/2025	15
Renouvelés dans le courant de 2025	12
Nouvelles Prises en Charges en 2025	23
Clôtures en 2025	20
Actifs au 31/12/2025	14

Dossiers refusés en 2025

En 2025, le Centre MIR a été amené à refuser 25 demandes de prise en charge.

Motif	Nombre
Capacité d'accueil limitée / suspension des nouvelles demandes (liste d'attente)	16
Absence ou imprécision de la désignation judiciaire	4
Inadéquation avec la mission du Centre MIR	2
Barrières linguistiques	2
Non-respect des conditions fixées par le tribunal	1
Absence de suivi ou de retour des services partenaires (SAJ)	1
Total	25

La principale raison de refus concerne la **capacité d'accueil du service**. En raison d'un **nombre limité de places** et d'une durée de prise en charge parfois longue, nous avons été

contraints de suspendre temporairement l'acceptation de nouvelles demandes. Le temps d'attente devenant trop important, il n'était plus compatible avec notre mission de maintien ou de rétablissement du lien parent-enfant.

Par ailleurs, plusieurs demandes n'ont pas pu être acceptées en raison de **l'absence de désignation explicite du Centre MIR** comme service en charge de la mission, ou en raison d'une **demande formulée à titre exploratoire**, sans cadre judiciaire suffisamment précis. Or, un cadre clair constitue une condition indispensable à toute prise en charge.

Certaines situations ont également été jugées **inadéquates au regard de notre mission**. Elles impliquaient des problématiques trop complexes ou relevaient d'un accompagnement nécessitant un cadre thérapeutique ou spécialisé que notre service n'est pas en mesure d'offrir. Dans ces cas, une orientation vers des dispositifs plus adaptés est privilégiée.

Les **barrières linguistiques** constituent un autre motif de refus. En l'absence d'accès à des services d'interprétariat, certaines situations ne permettent pas de garantir une communication suffisante entre les intervenants et les familles, ni d'assurer la qualité des observations et des rapports destinés aux autorités judiciaires.

Dans un cas, le **non-respect des conditions fixées par le tribunal** par l'un des parents (modalités de rencontre, cadre imposé, obligations des parties) a empêché la mise en place de l'accompagnement.

Enfin, une demande n'a pas pu aboutir en raison d'un manque de suivi ou de retour de la part des services partenaires, notamment le SAJ, rendant impossible la mise en place concrète de l'accompagnement.

Ces éléments mettent en évidence les limites structurelles auxquelles le Centre MIR est confronté, ainsi que la nécessité d'adapter les moyens disponibles face à l'augmentation constante des demandes.

Évaluation quantitative des demandes au Centre MIR

Le Centre M.I.R. a pris en charge 35 dossiers en 2025 :

Dossiers	Nombre
Date de début de la prise en charge avant 01/01/2025	15
Début de la prise en charge durant l'année 2025	23
Dossiers en liste d'attente au 01/01/2025	10
Dossiers en liste d'attente au 31/12/2025	11

Nombre d'enfants impactés année 2025

Nombre de dossiers	Nombre d'enfants
35	52

Type de hébergement

Père hébergeant	4
Mère hébergeant	30
L'ASBL Copainpark	1

Instance qui mandate la prise en charge

Tribunal de la jeunesse	3
Tribunal de la famille	30
Cour d'appel Famille	2
Total	35

Juridictions

Bruxelles FR	34
Tournai	1
Total	35

Prestations effectives année 2025

Rapports de mission	45
Entretiens préliminaires	69
Entretiens intermédiaires	80
Rencontres	275
Sorties	111
Annulations	98

4.2 Évolution de notre liste d'attente

En 2025, nous avons à nouveau été contraints de suspendre l'acceptation de nouvelles demandes de prise en charge pendant une période de six mois, à partir du mois d'octobre. La principale raison de cette suspension réside dans le délai d'attente devenu disproportionné au regard de la mission qui nous est confiée.

En effet, notre travail vise à restaurer ou à maintenir le lien entre les parents et leurs enfants. Dans cette perspective, un délai d'attente supérieur à six mois apparaît difficilement compatible avec cet objectif. Une attente trop longue peut fragiliser des liens déjà précaires, générer des frustrations chez les familles et rendre plus complexe la reprise des contacts. Cette réflexion est particulièrement pertinente pour les enfants en bas âge, pour lesquels les souvenirs et les repères relationnels peuvent s'estomper ou se diluer avec le temps.

La durée des prises en charge au sein de notre service peut varier de quelques mois à deux ou trois ans, selon la situation familiale et l'évolution de la dynamique relationnelle. Chaque famille bénéficie d'un accompagnement individualisé. Par ailleurs, notre capacité d'accueil reste limitée, notamment en raison du nombre restreint de salles disponibles pour l'organisation des rencontres. L'ensemble de ces facteurs explique les difficultés à réduire plus rapidement les délais d'attente.

Malgré cette suspension, qui a été communiquée aux tribunaux concernés, nous avons continué à recevoir, de manière ponctuelle, de nouvelles désignations. Cette situation nous amène à nous interroger sur la manière dont cette information est ou devrait être relayée au sein des différentes juridictions avec lesquelles nous collaborons.

4.3 La rédaction des rapports : un travail essentiel mais peu valorisé (autres)

Nous tenons à souligner encore l'importance des rapports de mission en tant qu'outil essentiel pour éclairer les différentes parties impliquées dans les missions qui nous sont confiées. D'une part, ces rapports permettent d'informer les juges sur le déroulement des rencontres, sur la manière dont la dynamique relationnelle se met en place, et sur la façon dont le lien parent-enfant se construit, se renforce ou, parfois, se fragilise.

D'autre part, la lecture de ces rapports agit souvent comme un miroir pour les parents qui en prennent connaissance. Ils peuvent ainsi y retrouver des éléments d'observation sur leurs interactions et, le cas échéant, s'en servir pour soutenir ou argumenter leur position dans le cadre de la procédure judiciaire.

Les familles que nous accueillons sont fréquemment passées par un autre espace-rencontre avant d'arriver au Centre MIR. Dans ces situations, la mission nous est généralement confiée après l'arrêt de l'accompagnement par le service précédent, souvent à la suite d'un incident grave signalé au tribunal. Le juge, les parties ou leurs conseils demandent alors que le Centre MIR organise les rencontres, en raison de la nature des rapports que nous rédigeons, afin

d'apporter un éclairage précis sur la dynamique relationnelle ayant conduit à la dégradation de la situation. Cela explique que nous soyons régulièrement amenés à accompagner des situations familiales particulièrement complexes et lourdes.

Nous accordons donc une attention particulière à la rédaction de ces documents. Notre objectif est de produire un écrit le plus neutre et fidèle possible aux situations observées, en tentant d'offrir une « photographie » aussi objective que possible de ce qui se déroule lors des rencontres et des entretiens. Cet exercice est exigeant : il requiert une expérience clinique, un regard attentif et un travail de relecture collective afin de limiter au maximum les biais d'interprétation.

Le temps consacré à ces rapports ne se limite pas à la simple transcription des échanges ou des observations réalisées. Il implique également un travail d'analyse, de synthèse et de mise en perspective afin de formuler, dans le rapport de mission, des conclusions et, le cas échéant, des propositions quant à la suite de l'accompagnement. Par leur niveau de détail et leur souci de neutralité, ces rapports se rapprochent, à certains égards, des documents produits dans le cadre de guidance parentale ou d'expertises.

La rédaction de ces rapports implique un travail conséquent en amont de leur transmission. Elle nécessite des échanges au sein de l'équipe, des discussions multidisciplinaires approfondies ainsi que plusieurs relectures afin de garantir la cohérence, la neutralité et la qualité des analyses présentées. Pourtant, en raison de la manière dont notre activité est actuellement enregistrée dans les outils de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce travail demeure largement invisible. Si nous constatons une réelle reconnaissance de la qualité et de l'utilité de nos rapports par les tribunaux avec lesquels nous collaborons, la charge de travail importante qu'implique leur élaboration ne semble pas être suffisamment prise en compte dans les systèmes de suivi existants, notamment dans l'outil Cerbère.

5. Collaboration et réseau de partenariats dans le cadre des missions agréées

En 2025, le Centre MIR a intensifié ses actions de collaboration et de mise en visibilité pour renforcer son ancrage professionnel et institutionnel.

En avril, une présentation a été assurée auprès du Bureau d'aide juridique, permettant de présenter notre projet aux avocat(e)s, lever leurs interrogations et établir des alliances stratégiques. Parallèlement, nous avons maintenu une participation active à la plateforme d'échange sur l'aide au lien à Namur, avec une présence assidue lors des trois rencontres annuelles.

Le Centre a également marqué sa présence en juin 2025 lors de la réunion de la Commission d'arrondissement de Bruxelles, contribuant ainsi aux réflexions locales. Dans une dynamique de coordination territoriale, deux réunions des espaces-rencontres de Bruxelles ont été organisées et animées par nos équipes au cours de l'année.

Enfin, notre engagement s'est aussi illustré sur le plan médiatique : une interview accordée au magazine Moustique en septembre 2025 a permis de mettre en lumière nos missions. L'article qui en a découlé, intitulé « Là, un jour, j'ai vu naître un père... », a offert une visibilité précieuse sur notre travail auprès des familles.

5.1 Réseau de partenariats existant

L'activité du Centre MIR s'inscrit dans un réseau institutionnel étroit, au sein duquel le pouvoir judiciaire occupe une place centrale. Les principales orientations vers notre service émanent du Tribunal de la famille, du Tribunal de la jeunesse ainsi que du Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ).

Dans les situations où une compréhension plus approfondie du fonctionnement familial s'avère nécessaire, qu'il s'agisse de la dynamique parentale ou du vécu de l'enfant, nous mobilisons un réseau élargi de partenaires afin de croiser les regards et d'assurer une prise en charge cohérente.

Ce travail de collaboration implique notamment :

- Les délégués du SPJ,
- Les juges de la famille et de la jeunesse,
- Le SAJ,
- SOS Enfants,
- Les avocats des parties,
- Les services S.A.P.S.E. (services d'accompagnement aux missions psycho-socio-éducatives),
- Les services SRG (services résidentiels généraux),
- Le service pédopsychiatrique de l'HUDERF (Hôpital universitaire Reine Fabiola),
- Des psychologues et/ou psychiatres,
- Les centres PMS,
- Le réseau BRU-STARS (réseau bruxellois en santé mentale pour enfants et adolescents),
- Le Vertrouwenscentrum Kindermishandeling – Kind in Nood (VK),

Lorsque certaines familles ont été accompagnées antérieurement par d'autres espaces-rencontres, des contacts spécifiques sont établis afin d'assurer la continuité et la cohérence du suivi.

Par ailleurs, nous prenons part aux séminaires de réflexion pluridisciplinaire organisés au sein du Tribunal de la Famille. Ces espaces réunissent les espaces-rencontres, les services de santé mentale, les services de médiation et les experts judiciaires de la Région de Bruxelles-Capitale. Ils constituent un lieu privilégié d'échange et d'analyse autour de thématiques en lien direct avec notre mission.

Après avoir assuré la stabilité de l'asbl — grâce au renouvellement de son agrément en tant que partenaire pour l'aide au lien en 2023 et à l'obtention d'un subventionnement triennal depuis 2024 — le Centre MIR s'est également investi dans l'amélioration qualitative de l'aide au lien. Depuis 2025, nous participons activement à des commissions thématiques, où nous assumons des mandats pour contribuer aux réflexions sectorielles.

Par ailleurs, en 2025, la Ministre Mme Lescrenier nous a offert l'opportunité de lui présenter la méthodologie spécifique du Centre MIR, marquant ainsi une reconnaissance de notre expertise et de notre approche innovante.

Enfin, le Centre MIR s'inscrit activement dans le tissu associatif et social de la commune de Jette. Cette dynamique locale vise à maintenir une connaissance actualisée des ressources disponibles et à favoriser des collaborations efficaces lorsque l'intérêt des bénéficiaires le requiert.

6. Perspectives

Concernant nos résolutions pour l'année 2025, nous avons pu :

- Aligner les besoins des familles avec les critères de renouvellement des subventions, afin d'assurer la continuité de la mission du Centre MIR, tout en respectant les exigences d'agrément.
- Nous adapter et gérer la nouvelle proposition de comptabilisation des PEC.
- Accueillir deux nouvelles bénévoles. Toutefois, nous avons également dû faire face au départ de deux bénévoles expérimentées, en raison de changements dans leur situation personnelle.
- Renforcer notre équipe fixe par l'engagement d'une secrétaire dont le profil correspond à nos valeurs et aux attentes liées à cette fonction.

- Intégrer dans notre pratique quotidienne une posture réflexive sur nos attentes, nos expériences et nos biais, dans l'objectif de proposer un accompagnement empreint de neutralité, de bienveillance et sans jugement.
- Amorcer une amélioration de notre site internet. Ce travail reste en cours, notamment en ce qui concerne la réflexion sur le type de contenu à développer, en collaboration avec le Conseil d'administration.
- Bénéficier de supervisions groupales de type psychodrame, qui nous ont permis de découvrir une nouvelle méthode de compréhension et d'élaboration des situations complexes rencontrées dans notre pratique.
- La charge de travail importante et la polyvalence requise au sein de notre équipe ne nous ont pas permis de nous investir suffisamment dans la formation continue des intervenants et de l'équipe administrative.

Objectifs pour l'année 2026

Pour l'année 2026, nous souhaitons :

- Consolider notre équipe fixe afin de répondre de manière plus adaptée aux besoins liés à notre mission.
- Accueillir de nouveaux bénévoles pour renforcer notre capacité de prise en charge.
- Mettre en place certains aménagements dans l'organisation des prises en charge, à la suite d'échanges avec d'autres espaces-rencontres.
 - Concernant les annulations, nous envisageons de maintenir le créneau horaire prévu et de proposer aux enfants ou au parent visiteur de se présenter malgré tout, afin d'échanger sur la situation et d'entendre leur vécu. Cette approche permettrait d'élargir notre accompagnement et d'avoir un accès plus direct à l'expérience des bénéficiaires. Toutefois, cela impliquerait la rédaction systématique de rapports pour chaque échange, entraînant une charge de travail supplémentaire.
 - Concernant les présences, proposer une attestation électronique de présence pour chaque rencontre/sortie programmée. Une attestation d'absence sera aussi émise, si l'un des parents ne se présente pas, avec mention de l'heure et des circonstances (ex. : absence non justifiée, retard, etc.). Cela permettrait de clarifier les responsabilités de chaque partie et faciliter les comptes-rendus pour les juges ou les partenaires.

- Trouver une nouvelle équipe de supervision, davantage orientée vers l'analyse de situations globales et institutionnelles, au-delà de l'analyse individuelle des cas.
- Augmenter l'accès à la formation continue au sein de l'équipe, ce qui suppose de dégager du temps et d'organiser les plannings afin de libérer les intervenantes de leurs responsabilités d'encadrement des rencontres.
- Diversifier et renforcer nos sources de financement afin de consolider nos équipes.
- Trouver un nouveau lieu de travail, plus adapté à nos besoins actuels.
- Participer à des espaces d'intervision avec d'autres espaces-rencontres, équipes de médiation, experts judiciaires et institutions partenaires, afin de favoriser la réflexion collective et l'amélioration continue des pratiques.

2026 sera également cruciale au niveau du financement structurel de l'association, puisqu'il y faudra assurer le prochain triennat de nos subventions par la Fédération Wallonie-Bruxelles, et le renouvellement de l'agrément au traitement fiscal favorable des dons au Centre MIR.

7. Remarques et divers

Le travail en réseau est indispensable. En 2025, plusieurs espaces de discussion se sont ouverts et nous considérons notre participation comme essentielle.

Cependant, en raison de la taille réduite de notre équipe, notre présence dans ces différents espaces n'est pas toujours possible, au risque de compromettre la qualité et la continuité de l'accompagnement proposé à nos bénéficiaires.